



Communiqué

POLT : une décision décevante

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

ANCIEN
MINISTRE

Il y a, certes, un point positif dans le relevé de décisions qui vient d'être publié par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT), c'est que le projet de train Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) est mentionné.

Mais quand on compare les termes utilisés et les délais annoncés pour la liaison rapide Paris-Bordeaux aux expressions employées pour le POLT, on voit que le POLT n'est assurément pas considéré comme une priorité.

Or, il s'agit d'une desserte vitale pour les régions, les départements et les agglomérations traversés et d'un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire.

Je tiens à relever tout particulièrement deux points.

Premièrement, s'il est question de «poursuivre les travaux d'amélioration sur l'axe Paris-Limoges-Toulouse», le choix d'un train à grande vitesse sur cet axe n'est pas acté. Or, il est indispensable que le POLT soit un train à grande vitesse. Il est simplement dit qu'une «expérimentation commerciale» de rames dites «TEOZ» sera faite en 2004. Selon les termes du relevé de décisions, cette expérimentation «devrait se concrétiser par l'affection pérenne de ces rames». Notons qu'il n'y a là qu'un conditionnel et que de surcroît – et c'est le plus important –le choix du «pendulaire» et de la grande vitesse n'est toujours pas fait, contrairement aux engagements qui ont été pris. Un territoire qui représente le cinquième de la France mérite mieux qu'un train Corail amélioré et ne doit pas rester à l'écart des liaisons à grande à vitesse.

Deuxièmement, s'agissant de l'interconnexion permettant d'accéder au réseau TGV et à l'aéroport de Roissy, il est simplement décidé «d'étudier toutes les modalités». Mais ce que nous attendons, ce n'est pas seulement des études. Ce sont des décisions et des réalisations.

En conclusion, trois batailles restent à mener : celle du «train à grande vitesse avec technologie pendulaire», celle de la liaison avec Roissy et les TGV européens et enfin celle du temps – car aucune date de réalisation ni de mise en service n'est annoncée. Or ce projet décisif ne doit pas être perpétuellement reporté.